

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26340738

Déposé
26-06-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0817149675

Nom(en entier) : **NYXOAH**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue Edouard Belin 12
1435 Mont-Saint-Guibert**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Ce jour, le neuf juin deux mille vingt-six.

(...)

Devant **Tim CARNEWAL**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Berquin Notaires", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George 11,**A COMPARU**

(...)

la société anonyme "**NYXOAH**", ayant son siège à 1435 Mont-Saint-Guibert, Rue Edouard Belin 12, ci-après dénommée la "*Société*".

(...)

CONSTATATIONS

Après cet exposé préalable, le comparant m'a ensuite prié de constater authentiquement:

A. Constatation de la réalisation de l'Augmentation de Capital par apport en numéraire dans le cadre d'une offre souscrite enregistrée en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et d'un placement privé auprès de certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels en dehors des Etats-Unis d'Amérique, y compris au sein de l'Union européenne.**I.** Le comparant constate que le Comité de Pricing a fixé le 5 juin 2026, en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés par le Conseil d'Administration, les modalités et conditions de l'Augmentation de Capital suivantes:

- (i) la **période de souscription initiale** durant laquelle les souscriptions des investisseurs ont été reçues dans le cadre de l'Offre a commencé le 4 juin 2026 et s'est clôturée le 5 juin 2026;
- (ii) le **Prix d'Emission** par Action Offerte dans le cadre de l'Offre a été fixé à 1,48 EUR ou 1,72 U.S. Dollars (y compris la prime d'émission);
- (iii) le **nombre final d'Actions Offertes** émises dans l'Offre a été fixé à 55.232.558;
- (iv) le **nombre maximal d'Actions Optionnelles** a été fixé à 8.284.883 (soit 15% du nombre final d'Actions Offertes).

II. Le comparant constate qu'il résulte:

(i) d'un relevé des souscriptions placées, fourni par le comparant au notaire soussigné, signé par la Société; et

(ii) de quatre attestations délivrées par la banque Belfius en date du 9 juin 2026, que les apports en numéraire relatifs à l'Augmentation de Capital ont été déposés, conformément à l'article 7:195 du Code des sociétés et des associations, sur deux comptes spéciaux au nom de la Société, auprès de cet établissement de crédit; les documents susmentionnés ont été remises au notaire soussigné qui les gardera dans son dossier.Le comparant constate que (i) l'apport en numéraire relatif aux Actions Offertes souscrites à un prix d'émission exprimé en Euro a été libéré en Euro, et (ii) l'apport en numéraire relatif aux Actions Offertes souscrites à un prix d'émission exprimé en U.S. Dollar a été libéré en U.S. Dollars et la contre-valeur en Euro a été calculée au taux de change U.S. Dollar - Euro tel que publié sur https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.en.html le deuxième jour ouvrable précédant immédiatement la date du présent acte. Le Taux deMentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Change est de 0,8591 EUR pour 1,00 USD.

Le comparant constate que 22.484.472 nouvelles Actions Offertes ont été souscrites et libérées à un prix d'émission exprimé en Euro à concurrence de 100% en capital et en prime d'émission, à un prix de 1,48 EUR par Action Offerte, soit un montant total de 33.277.023,04 EUR (y compris la prime d'émission).

Le comparant constate que 32,110,922 nouvelles Actions Offertes ont été souscrites et libérées à un prix d'émission exprimé en U.S. Dollars à concurrence de 100% en capital et en prime d'émission, à un prix de 1,72 U.S. Dollars par Action Offerte, soit un montant total de 55.230.789,48 U.S. Dollars (y compris la prime d'émission).

La contre-valeur en Euro de cet apport en numéraire libéré en U.S. Dollars, calculée au Taux de Change s'élève à 47.448.771,24 EUR (y compris la prime d'émission), soit 1,48 EUR (arrondi) par Action Offerte.

De ce prix de 1,48 EUR par Action Offerte, un montant de 0,01 EUR sera comptabilisé sur un compte "Capital", soit au total 545.953,94 EUR, et un montant de 1,47 EUR sera comptabilisé sur un compte séparé indisponible au passif du bilan, appelé le compte "prime d'émission", soit au total de 80.179.840,34 EUR.

Par conséquent, le comparant constate et me requiert moi, notaire, de constater authentiquement le fait que l'Augmentation de Capital dans le cadre de l'Offre est effectivement réalisée à concurrence de 545.953,94 EUR et qu'ainsi le capital est effectivement porté de 6.521.361,42 EUR à 7.067.315,36 EUR, représenté par 99.289.120 actions, sans mention de valeur nominale.

Le montant total de la prime d'émission, soit 80.179.840,34 EUR, sera affecté sur un compte séparé indisponible au passif du bilan, appelé le compte "prime d'émission", qui constituera pour les tiers une garantie dans la même mesure que le capital, et duquel, sauf la possibilité de convertir en capital, on ne pourra disposer que conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations pour une modification de statuts.

B. Constatation de la modification des statuts.

A la suite des constatations qui précèdent, la modification de l'article 5 des statuts peut également être constatée de sorte que l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

"Article 5 CAPITAL

Le capital de la société est fixé à sept millions soixante-sept mille trois cent quinze euros et trente-six cents (7.067.315,36 EUR).

Il est représenté par nonante-neuf millions deux cent quatre-vingt neuf mille cent vingt (99.289.120) actions sans désignation de valeur nominale, chacune représentant une part égale du capital de la société."

Le comparant constate que 49.138.006 nouvelles Actions Offertes sont à émettre sous forme nominative et que 5.457.448 nouvelles Actions Offertes sont à émettre sous forme dématérialisée. Toutes les conditions suspensives, formalités et modalités relatives à l'Augmentation de Capital dans le cadre de l'Offre, telles que déterminées par le Conseil d'Administration et par le Comité de Pricing, dans l'exercice des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration, telles que brièvement reprises ci-dessus, ont été accomplies et respectées.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition de l'acte, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Tim CARNEWAL

Notaire